TRANSPORT MÉDICAL

VOYAGER AVEC UNE PERSONNE ACCOMPAGNATRICE (ESCORTE)

Si vous devez voyager pour recevoir des soins, dans la région ou hors du Nunavik, une personne peut parfois être autorisée à voyager avec vous.

UNE ESCORTE PEUT ÊTRE AUTORISÉE QUAND VOUS AVEZ :

- Moins de 18 ans
- Problème de santé sérieux
- Besoin d'aide pour se déplacer ou prendre soin de soi
- Besoin lié à la santé mentale
- Besoin d'aide pour comprendre ou communiquer
- Intervention, sédation ou anesthésie
- Grossesse, accouchement ou allaitement d'un bébé de moins de 12 mois
- Plus de 65 ans

D'autres situations peuvent aussi être examinées.

À QUOI SERT L'ESCORTE?

- Aider pendant le voyage
- Aider à comprendre et à communiquer
- Aider à voyager de façon sécuritaire

QUI PEUT ÊTRE UNE ESCORTE?

- Une personne de 18 ans ou plus
- Capable de vous aider pendant le voyage
- Capable de communiquer avec les services
- Assez autonome pour prendre soin d'elle-même

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE COUVERT?

Quand l'escorte est autorisée, le transport, l'hébergement et les repas peuvent être couverts selon les règles.

À RETENIR

Une escorte n'est pas automatiquement autorisée pour chaque déplacement.

Le programme SSNA évalue votre situation avant de valider votre demande.

Pour un patient adulte, les remboursements admissibles sont habituellement versés au patient, et non à l'escorte.

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᓇᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

SSNA
SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)

DES QUESTIONS?
SSNA.rrsssn@ssss.gouv.qc.ca
1-844-442-6442

Scannez le code QR pour plus d'information.